

MAI 2014



# Flash Info n° 1

## Rougemont et ses communes associées

### Mairie de Rougemont

**Ouverte :**

du lundi au samedi  
de 9 h à 12 h

Mardi et jeudi  
de 16 h à 17 h

**Permanence du Maire :**

chaque samedi  
de 10 h à 12 h

**Secrétariat :**

03 81 86 90 06

**Comptabilité :**

03 81 86 95 72

**Adresse mail :**

mairierougemont@wanadoo.fr

**Site de la commune :**

www.rougemont-doubs.fr



#### Changement des numéros d'habitation

La Poste demande à la Mairie de remettre à jour la numérotation des bâtiments. Nous allons donc procéder à la révision des numéros. Tous ne changeront pas. Par exemple, nous devons supprimer les numéros identiques dans une même rue qui ont des extensions bis, ter, ... ainsi que des lettres (A, B, C, D...).

Nous attendons des informations complémentaires de la Poste et informerons les habitants concernés par ces modifications.

#### Poubelles et cendriers

Un certain nombre de poubelles et cendriers seront installés à Rougemont et ses Communes associées prochainement : devant les écoles, la Mairie et le Périscolaire ainsi que sur les Places, etc.

#### SIPER (Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont)

Une réunion du SIPER a lieu le mardi 6 mai. Vous serez informés le mois prochain des décisions prises notamment au niveau des rythmes scolaires.

#### CCAS (Centre Communal d'action sociale)

Le **CCAS** est une commission ouverte. Les personnes qui souhaitent en être membres peuvent se faire connaître à la Mairie de Rougemont. Une réunion se tiendra le mercredi 14 mai à 20 h 30 à la Maison des Rubribambins (Périscolaire).

#### Comité des fêtes

Si des personnes désirent rejoindre le nouveau **Comité des fêtes de Rougemont**, elles peuvent contacter :

- les adhérents actuels
- les élus concernés (Laurence ARTAUX, Nathalie MENETRIER, Gérard JUPILLE et Martial BOUVARD)
- la Mairie de Rougemont

dans les plus brefs délais. En effet, une réunion aura lieu courant mai pour élire le bureau et décider de l'organisation des différentes manifestations.

## Travaux de la rue Jalat Thaler



Cette rue a vu sa circulation routière se densifier en 1977 avec la construction du collège et en 1986 avec celle du gymnase.

Ces deux activités engendrent un trafic régulier de bus, de voitures et de piétons notamment les jeunes collégiens, les élèves de l'école primaire et toutes les personnes du monde associatif utilisant ce complexe sportif.

Le conseil municipal a décidé de sécuriser les abords du collège. Il a donc été réalisé une plate-forme surélevée au niveau du carrefour de l'entrée des appartements HLM ; un élargissement des trottoirs pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et un agrandissement de la place de retournement des bus



scolaires. La procédure de marché a été lancée le 12 septembre 2012 et la réfection de la rue s'est terminée en avril 2014.

- Coût de l'opération ..... 170 330,94 €
- Subventions (Conseil Général et Etat) ..... 131 651,37 €
- Commune..... 38 679,57 €

Nous remercions sincèrement nos partenaires financiers.



## Foires estivales

Comme chaque année, les foires estivales se dérouleront les deuxièmes dimanches de chaque mois de mai à septembre soit :

- 11 mai 2014
- 8 juin 2014
- 13 juillet 2014
- 10 août 2014
- 14 septembre 2014

## Quelques dates

- Cérémonies du 8 mai 2014 à 11 h à la Nécropole Nationale et à 11 h 15 au Monument aux Morts
- L'AVAM (Association Vivre à Montferney) organise son traditionnel concours de boules le samedi 14 juin 2014.
- Le Gala de danse aura lieu le samedi 21 juin 2014 à la salle des fêtes
- La Grande Fouille se déroulera le dimanche 27 juillet 2014

## Savoir vivre ensemble

Malgré l'article paru dans l'écho du Montaucivey en janvier 2014, nous constatons que certaines règles ne sont toujours pas respectées :

- Les grilles d'évacuation des eaux de pluie et les WC sont encore utilisés comme poubelles. Nous vous prions de ne pas y jeter les litières, les lingettes, les restes de repas...
- Les trottoirs ne sont pas des toilettes pour chiens. Merci de ramasser les déjections de vos animaux.
- Les déchets ménagers ne doivent ni être brûlés ni jetés sur la voie publique
- Il y a trop d'erreurs de tri ce qui pèse sur le budget du syndicat de la collecte (SITCOM).

## Rappel des horaires à respecter

Pour le bricolage, le jardinage et le travail du bois de chauffage utilisant des appareils à moteurs thermiques donc bruyants, nous vous rappelons que leur usage n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Le dimanche de 10 h à 12 h